



ARRETE N° 2023_0825

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE DE LA FLAMANDERIE

PROROGATION DE L'ARRETE 2023_0695

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux d'aménagement de la voirie et des trottoirs à réaliser par l'entreprise COLAS, domiciliée 120 rue des Genêts 45590 Saint Cyr en Val, représentée par Monsieur Kévin ROCHER, dans la rue de la Flamanderie,
- Vu l'arrêté 2023_0695 du 25 septembre 2023,
- Vu la demande en date du 20 novembre 2023,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : L'arrêté 2023_0695 est prorogé jusqu'au 08 décembre 2023.

Le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue de la Flamanderie.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise COLAS, par la rue du Courtil Cabot, la rue de l'Étang Collier, la rue de Chantemerle et la rue de la Cannelière, dans les deux sens.

Article 3 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 4 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 5 : L'entreprise COLAS est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 6 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise COLAS, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 20/11/2023

Le Maire,

Denise SERRANO



Date d'affichage : 20/11/2023